PROCLAMATION D'ÉLECTION
de la personne candidate

Municipalité	Date du scrutin
St Séverin	2026 (Année) 10 (Mois) 25 (Jour)

Je, Marco Déry, Présidente ou président d'élection, proclame, par la présente, que

Francois (Prénom) Buist (Nom)

☑ a reçu la majorité des votes légalement donnés et que, par conséquent, a été élue ou élu au poste de

OU

☐ est ou reste la seule personne candidate et que, par conséquent, a été élue au poste de

☐ mairesse ou maire

☑ conseillère ou conseiller

conseiller siege numéro 6
Arrondissement, district, quartier ou poste *(nom ou numéro)*

La personne élue a fourni l'adresse ci-dessous, dans sa déclaration de candidature, pour établir son éligibilité.

Numéro et nom de voie | App. | Municipalité | Code postal

SIGNATURE

Marco Déry
Présidente ou président d'élection

2026 (Année) 11 (Mois) 02 (Jour)

IMPORTANT Dans les 30 jours suivant la proclamation de votre élection, vous devrez déclarer sous serment que vous exercerez votre fonction dans le respect de la loi et du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux en vigueur dans la municipalité.

SM-65-VF (21-02)
Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, articles 168, 255, 258 et 313